

Règlement de concours balcons et fenêtres fleuris

www.festivaldesroses.ch

Art.1 Objet

Pendant la période estivale beaucoup de touristes visitent notre Cité à la Rose. De nombreuses photos sont réalisées dans notre vieille ville médiévale. Ces photos sont autant d'ambassadeurs pour promouvoir notre tourisme estival hors canton et à l'étranger. Lors du Festival des Roses 2015, plus de 15'000 visiteurs ont admiré nos rues fleuries par nos horticulteurs, jardiniers et paysagistes. Tout le monde a eu le coup de foudre en admirant tant de parterres de fleurs. Mais si l'on levait les yeux sur nos maisons, force était de constater que très peu de fenêtres étaient fleuries. L'association « Festival des Roses » a donc décidé de proposer, également en 2016, le concours de la plus belle fenêtre et du plus beau balcon fleuri dans la vieille ville historique. Tous les habitants, commerçants et restaurateurs « intra-muros » peuvent y participer et rendre ainsi notre Cité chatoyante et attrayante.

Art.2 Moyens

Toutes les essences de fleurs peuvent être utilisées pour parer balcons et fenêtres, côté rue (géraniums, roses, pétunias, tagettes etc...).

Art.3 Durée

Le concours se déroule du 1^{er} juin au 31 août 2016.

Art.4 Inscription

Vous pouvez remplir votre bulletin de participation et le remettre à l'Office du Tourisme d'Estavayer-le-Lac. Vous recevrez en contrepartie un numéro que vous voudrez bien mettre en évidence sur la fenêtre ou balcon côté rue, de sorte que le jury puisse localiser et juger votre réalisation florale. De plus vous recevrez un bon-achat d'encouragement pour votre effort de participation. **Ce bon est valable exclusivement au magasin Landi d'Estavayer-le-Lac. Vous recevrez également, 1 lit d'engrais liquide de la maison Hauert.**

Clôture des inscriptions : 31 mai 2016

Art.5 Jury et critères

Le jury de trois personnes passera deux fois, en début juillet et mi-août dans les rues de la vieille ville pour primer les plus belles réalisations. 5 critères seront retenus :

- Originalité de la décoration
- Choix des plantes, abondance et volume des fleurs
- Harmonie avec le bâtiment
- Harmonie des couleurs
- Qualité de l'entretien pendant la durée du concours

Art.6 Prix de la Ville d'Estavayer-le-Lac

Les trois premiers seront récompensés (CHF 300.00, 200.00 et 100.00). La remise des prix se fera à la Bénichon d'Estavayer-le-Lac sur invitation personnelle.

Art.7 Sécurité

Il est demandé de respecter l'art.26 al.2 du règlement de police d'Estavayer-le-Lac. Il faut sécuriser les pots et bacs de fleurs pour éviter de gêner ou de blesser autrui. De même l'arrosage ne doit pas incommoder les passants.